



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 43666

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur le dossier du financement des travaux au camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau en Pologne. En effet, une polémique a récemment éclaté sur les difficultés de financement par l'État polonais des dépenses de fonctionnement, qui s'élèvent à plus de 15 millions d'euros, pour le règlement duquel, le tour de table financier est de plus en plus difficile. L'Allemagne se serait engagée pour 1 million d'euros et la Pologne mettrait en avant son impossibilité à assurer la plus large possibilité de ce financement, en réclamant à l'Union européenne d'assurer la quasi-totalité de ce montant. Cette polémique paraît peu digne, au regard tant de la dégradation et de l'usure du site d'histoire, que de la solennité symbolique et historique de ce lieu. Il serait nécessaire que l'Europe puisse participer par une dotation financière annuelle et puisse éventuellement lancer une souscription pour créer une fondation spécifique afin d'assurer la pérennité de l'entretien et du fonctionnement de ce lieu de mémoire. Le Gouvernement français devrait prendre une initiative auprès de ses partenaires européens. Il lui demande donc de préciser sa position sur cette affaire.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants tient à préciser que plusieurs initiatives ont été prises par la France au cours de ces dernières années dans le cadre de la préservation de la mémoire de la déportation issue de France vers Auschwitz. C'est ainsi qu'il a été procédé à la rénovation de l'exposition du pavillon français d'Auschwitz située dans un des blocs de cet ancien camp de concentration. La nouvelle exposition a été inaugurée le 27 janvier 2005, lors du 60e anniversaire de la libération du camp par les troupes soviétiques. La France dispose, en effet, depuis 1978, dans cet ancien camp, d'une exposition permanente pour honorer la mémoire des déportés de France qui y ont tragiquement laissé la vie. Par ailleurs, le ministère de la défense aide et incite à la réalisation de nombreux voyages de mémoire dans ce camp, au profit des élèves des établissements scolaires et des divers publics intéressés et, de manière générale, encourage et soutient toutes les initiatives visant à faire connaître les conditions de la déportation vers Auschwitz. S'agissant de la préservation du site d'Auschwitz-Birkenau, la réflexion porte sur les solutions à rechercher dans le cadre d'un financement européen, sachant que le musée d'État polonais d'Auschwitz-Birkenau gère actuellement un budget de fonctionnement de 6,8 MEUR qui ne permet pas de financer les travaux nécessaires à la préservation des installations, dont les blocs et baraques concentrationnaires du site. Les besoins financiers évoqués par la direction de ce musée sont estimés à 5 à 6 MEUR par an pour initier de tels travaux, qui pourraient s'étaler sur une vingtaine d'années, soit un coût total estimatif de 120 MEUR. Les autorités polonaises ont annoncé la création d'une fondation internationale sur le modèle français de la Fondation pour la mémoire de la Shoah, qui générerait une dotation en capital initiale, de l'ordre de 120 MEUR, en utilisant ses dividendes pour financer ces interventions. La France est tout à fait prête à se joindre à un tel processus de concertation qui apparaît indispensable en vue d'assurer le devenir de ce site de mémoire de tout premier plan, symbolique de l'industrialisation de la mort qui avait été initiée par les nazis. Cependant, au-delà même du site d'Auschwitz, c'est la question de la préservation de l'ensemble des sites liés à la Shoah en Europe qui se trouve aujourd'hui

posée par la disparition des derniers témoins. Plusieurs pistes évoquent la création dans les années à venir d'une Agence européenne et internationale qui serait chargée de la valorisation des archives monumentales de la Shoah que constituent notamment les sites des anciens camps de concentration et des installations diverses liées à la déportation.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43666

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2009, page 2205

Réponse publiée le : 18 août 2009, page 8069